



NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES ABONNES ET USAGERS DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVÈZE

Notre commune a réalisé cette année avec l'aide du le département et du bureau d'études Naldeo son schéma directeur sur l'alimentation en eau potable du village. Celui-ci permet dorénavant à la commune de :

1. Mieux connaître le fonctionnement de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable existant tant au niveau de la production que de l'adduction et de la distribution.
2. De recenser et mettre en évidence les problèmes existants tant qualitatifs que quantitatifs.
3. D'appréhender les besoins à court , moyen et long terme en alimentation en eau potable sur le territoire

A ce jour, même si le rendement du réseau (taux de fuite d'eau) est qualifié de satisfaisant (89%), les différents ouvrages constituant ce réseau nécessitent des travaux représentant des investissements importants qui seront réalisés à partir du début 2022.

Dans un 1^{er} temps, la commune a procédé cet été au changement de la totalité des compteurs d'eau dont elle est propriétaire mais dont le maintien en bon état relève de la responsabilité des abonnés qui doivent les protéger contre tout dommage et contre le gel.

Cette opération globale d'entretien du réseau et du renouvellement des compteurs s'inscrit dans la politique de transition écologique et la maîtrise de la préservation et de la consommation d'eau potable. Notre village ne bénéficie pour son alimentation que d'1 seule source et son étiage (niveau le plus bas) est critique , notamment pendant la période estivale qui fait correspondre épisodes de sécheresse et nombre d'usagers élevé.

Par ailleurs vous avez pu constater qu'à la suite d'1 arrêté préfectoral la commune coupe en été l'alimentation en eau des fontaines et lavoirs publics. La raréfaction de notre ressource en eau doit

inciter chacun d'entre nous à un comportement responsable et au respect des arrêtés pris par la commune : Interdiction du remplissage et mise à niveau des piscines entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, de l'arrosage des jardins et du lavage des voitures à partir du réseau d'eau potable.

Enfin, vous pouvez si vous le souhaitez consulter "Le Règlement de l'eau" auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture ou sur notre tout nouveau site internet <http://steuph.net/>

Vous pourrez aussi retrouver sur notre site de nombreuses informations concernant la vie du village que nous allons essayer d'enrichir au fil des mois qui viennent.

Sainte Euphémie, le 16 décembre 2021

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part, vous pouvez vous désabonner en envoyant 1 mail à l'adresse suivante : habitants-unsubscribe@steuph.net